

Séance ordinaire du 3 décembre 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi trois décembre deux mille dix-neuf à neuf heures quarante, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

#### **CE-2019-14-18**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 3 décembre 2019.

---

#### **CE-2019-14-19**

##### **Approbation du procès-verbal des séances des 21, 25 et 26 novembre 2019.**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 21 novembre 2019 et celui des séances ordinaires tenues les 25 et 26 novembre 2019.

---

**CE-2019-14-20****Aide financière à Les chevaliers de Colomb du conseil Saint-Étienne-de-Lauzon, numéro 9883**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-290](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ à Les chevaliers de Colomb du conseil Saint-Étienne-de-Lauzon, numéro 9883, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-14-21****Aide financière au Regroupement pour la mise en valeur du secteur de la rue St-Laurent**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-291](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au Regroupement pour la mise en valeur du secteur de la rue St-Laurent, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-14-22****Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-293](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2019-293. Ce règlement a pour objet de déléguer au comité exécutif le pouvoir de conclure une entente et d'accorder le consentement de la Ville à titre de propriétaire avec la demanderesse ou le demandeur d'un permis de recherche archéologique et de lui permettre de subdéléguer ce pouvoir à des fonctionnaires.

---

**CE-2019-14-23****Aide financière à la Maison de soins palliatifs du Littoral**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-296](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Maison de soins palliatifs du Littoral, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-14-24****Aide financière au Club lions de Saint-Romuald inc.**

[Document d'aide à la décision GRE-2019-297](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au Club lions de Saint-Romuald inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-14-25****Entente à intervenir avec la Société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A. inc. concernant l'attribution d'une aide financière**[Document d'aide à la décision ENV-MR-2019-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente à intervenir avec la Société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A. inc., concernant l'attribution d'une aide financière maximale de 675 000 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités et de ses services auprès de la population lévisienne, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-MR-2019-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**CE-2019-14-26****Détermination de zones d'arrêts et installation de panneaux d'arrêts, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale**[Document d'aide à la décision GEN-2019-092](#)

Il est résolu de déterminer des zones d'arrêts et de décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :

- 592° sur la rue des Lilas, à l'intersection sud de la rue de l'Orge, en direction nord et sud;
- 593° sur la rue Pierre-Beaumont, à l'intersection de la rue de la Colombière, en direction nord et sud;
- 594° sur la rue Lamartine, aux deux intersections situées de part et d'autre du lot 2 222 292 du cadastre du Québec, en direction ouest;
- 595° sur la rue Plante, à l'intersection de la rue Picardie, en direction nord et sud.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2019-092. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Gounod, Chopin, Massenet (secteur Lévis), Théophile-Hallé (secteur Saint-Romuald), Jolliet (secteur Lévis), J.-K.-Laflamme (secteur Saint-Nicolas), Maréchal-Joffre (secteur Charny), de Bernières (secteur Saint-Nicolas), Mont-Marie et sur le boulevard Étienne-Dallaire (secteur Lévis);
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de supprimer certaines dispositions relatives au stationnement en période hivernale sur une partie des rues Gounod, Chopin et Massenet (secteur Lévis).

**CE-2019-14-27**

**Abrogation de la résolution CE-2019-09-93 « Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance » et affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance**

[Document d'aide à la décision DVC-2019-006-R-1](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2019-09-93 « Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 26 971 \$ provenant de la réserve pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DVC-2019-006-R-1, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement des biens d'un entrepreneur endommagés par la Ville.

---

**CE-2019-14-28**

**Aide financière au Club de gymnastique Lévis inc.**

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 7 200 \$ au Club de gymnastique Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2019-14-29**

**Crédits additionnels pour la *Cérémonie de remise de bourses aux athlètes***

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2019-021](#)

Il est résolu d'autoriser les crédits additionnels de 2 000 \$ au poste indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2019-021, pour les paiements des coûts de réalisation de la *Cérémonie de remise de bourses aux athlètes*, ce montant correspond à celui obtenu de Desjardins à titre de partenaire de cette cérémonie et déposé dans le poste indiqué à cette fiche de prise de décision.

---

**CE-2019-14-30**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106 entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M0132, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-182](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-182. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M0132, la classe d'usages P106 entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usages.

---

**CE-2019-14-31****Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contributions pour fins de parcs, lots visés par une entente promoteur)**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2019-209](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2019-209. Ce projet de règlement a pour objet de modifier l'article 274.5 afin de confirmer que les lots ou parties de lots visés par une entente relative aux travaux municipaux et destinés à être cédés à la Ville sont inclus au calcul de la superficie ou de la valeur du site à considérer pour le calcul de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigibles.

**CE-2019-14-32****Dépôt de la liste de certains contrats au 30 septembre 2019**[Document d'aide à la décision APP-2019-157](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 septembre 2019, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019 (article 477.3, 1<sup>er</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019, (articles 477.3, 3<sup>e</sup> alinéa et 477.2, 5<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

**CE-2019-14-33****Modification du contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée**[Document d'aide à la décision APP-2019-177](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée (appel d'offres 2016-50-129), attribué par la résolution CV-2016-11-92, au montant de 1 089 988 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-177, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

---

**CE-2019-14-34****Modification du contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée aux sites des Moissons et des Calfats**

[Document d'aide à la décision APP-2019-178](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée aux sites des Moissons et des Calfats (appel d'offres 2017-50-74), attribué par la résolution CV-2017-08-75, au montant de 2 516 514,11 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-178, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

---

**CE-2019-14-35****Modification du contrat pour les travaux de pavage, resurfaçage, réfection de bordures et trottoirs 2019**

[Document d'aide à la décision APP-2019-179](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour les travaux de pavage, resurfaçage, réfection de bordures et trottoirs 2019, lot C (appel d'offres 2019-50-09), attribué par la résolution CE-2019-07-24, au montant de 209 210,74 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2019-179, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

---

**CE-2019-14-36****Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec visant l'acquisition de produits utilisés comme abat-poussière pour la saison 2020**

[Document d'aide à la décision APP-2019-182](#)

Il est résolu :

- de confier à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour la saison 2020 (du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 octobre 2020);
- de confier à cette union, la responsabilité d'analyser les soumissions déposées, de même que d'accepter que le produit commandé et livré soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie aux documents d'appels d'offres;
- que si cette union, adjuge un contrat, de s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec l'adjudicataire;
- afin de permettre à cette union, de préparer son document d'appel

d'offres, de s'engager à fournir à cette dernière les types et quantités de produits requis et de remplir la ou les fiches techniques d'inscription requises qu'elle transmettra à la date fixée;

- de reconnaître que cette union, recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, le taux à être fixé annuellement et précisé dans les documents d'appel d'offres;
- de remettre une copie de la présente résolution à cette union.

#### **CE-2019-14-37**

##### **Financement des dépenses relatives au projet d'expérience client**

[Document d'aide à la décision BPO-2019-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet d'expérience client au montant maximal de 1 490 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-59.

#### **CE-2019-14-38**

##### **Vente d'une partie du lot 6 310 465 du cadastre du Québec à Four-way holdings LTD (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-116](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de Four-way holdings LTD d'une partie du lot 6 310 465 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-116, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Four-way holdings LTD, d'affecter un montant de 63 034,86 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

#### **CE-2019-14-39**

##### **Attribution du contrat pour la réalisation des travaux de modification du réseau d'égout pluvial (rue des Merisiers, secteur Saint-Nicolas), décret de travaux et financement afférent**

[Document d'aide à la décision APP-2019-197](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux de modification du réseau d'égout pluvial (rue des Merisiers, secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2019-50-121), à Action progex inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 183 400 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, de décréter ces travaux et de financer cette dépense au montant maximal de 43 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-03.

**CE-2019-14-40****Financement de la dépense relative à l'achat de divers équipements pour la gestion des refoulements lors d'évènements météorologiques ou autres situations d'exception**

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2019-006](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'achat de divers équipements pour la gestion des refoulements lors d'évènements météorologiques ou autres situations d'exception au montant maximal de 94 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-01

---

**CE-2019-14-41****Besoins de main-d'œuvre à la Direction des communications**

[Document d'aide à la décision GCH-2019-088](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre et les appellations afférentes à la Direction des communications, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-088.

---

**CE-2019-14-42****Entente triennale de visibilité à intervenir avec la Chambre de commerce de Lévis pour les années 2020, 2021 et 2022 et autorisation aux membres du conseil de la Ville, aux membres du personnel du Bureau de la mairie et aux membres du personnel de la Ville concernés**

[Document d'aide à la décision DEV-2019-102](#)

Il est résolu de conclure l'entente triennale de visibilité à intervenir avec la Chambre de commerce de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-102, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser tous les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de la mairie ainsi que les membres du personnel de la Direction générale, de la Direction du développement économique et de la promotion, de la Direction de la vie communautaire et de la Direction des communications à utiliser les billets prévus à cette entente afin d'assister aux activités organisées par la Chambre de commerce de Lévis.

---

**CE-2019-14-43****Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la gestion du capital humain**

[Document d'aide à la décision GCH-2019-095](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de la gestion du capital humain, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-095.

---



**CE-2019-14-44**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 30.

---

Guy Dumoulin, vice-président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---